

- 37. depuis 2010, les districts de conservation ont réalisé 414 projets de lutte contre l'érosion, notamment ceux concernant la stabilisation des rives des cours d'eau, le ravinement et les voies d'eau gazonnées dans les champs;
- 38. depuis 2010, les districts de conservation ont veillé à la préservation de 140 000 hectares de terres humides et d'espaces naturels connexes, en collaboration avec les districts de conservation, la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, Canards illimités et Conservation de la nature Canada;
- 39. l'utilisation des produits de nettoyage Lake Friendly, au palais législatif et dans les parcs du bassin.

## DE LA RECHERCHE DE POINTE

- 40. **L'établissement du Watershed Systems Research Centre de l'Université du Manitoba grâce à un financement de 1,25 million de dollars et à un soutien additionnel pour l'initiative de rétention des eaux de ruissellement;**
- 41. le financement du Centre d'innovation pour l'eau de l'Institut international du développement durable, y compris un projet de quenouilles pour la capture du phosphore;
- 42. la surveillance rigoureuse de la qualité et la quantité de l'eau du bassin, y compris l'attribution d'un million de dollars par année pour le programme hydrométrique Canada-Manitoba et de plus d'un million de dollars jusqu'à maintenant pour le navire de recherche **Namao**;
- 43. le financement d'une recherche sur les eaux de ruissellement agricoles, le repérage des milieux humides,

la libération de phosphore pendant les inondations et la menace des toxines provenant des algues;

- 44. un financement pour concevoir des technologies de l'eau innovantes par l'intermédiaire de la Manitoba Environmental Industries Association;

**45. un soutien accordé à la préservation de la Région des lacs expérimentaux pour poursuivre les recherches sur l'eau de calibre international.**

## DE LA SENSIBILISATION DE CALIBRE INTERNATIONAL

- 46. du financement pour la campagne **À nous d'agir** dont se sert le programme Aquavist créé par les maires et les préfets des municipalités du bassin sud et l'accord pour le respect du lac (Lake Friendly Accord).
- 47. le lancement du programme d'études de 8e année portant sur le lac Winnipeg;
- 48. la contribution financière d'un million de dollars à l'exposition **Lac Winnipeg : Solutions partagées** du Musée du Manitoba;
- 49. la publication du **Water Protection Handbook** pour les occupants de chalets, les étudiants et les particuliers;
- 50. l'initiative **Right Source @ Right Rate, Right Time, Right Place** pour aider les agriculteurs à appliquer les nutriments de manière durable.

**VOUS pouvez être un ami des lacs : visitez le site [www.manitoba.ca/lakefriendlyaccord](http://www.manitoba.ca/lakefriendlyaccord).**



# MANITOBA

# Protection du lac de



*Une décennie d'action gouvernementale pour sauver le lac Winnipeg*



Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures énergiques pour réduire la charge en polluants phosphorés et azotés dans les cours d'eau qui mène à la prolifération d'algues nocives dans le lac Winnipeg. D'au moins 50 façons, des progrès ont été réalisés avec des partenaires au Manitoba et avec nos voisins en amont. Le plan « Vert l'avenir — Plan écologique du Manitoba », le nouvel accord pour le respect du lac (Lake Friendly Accord) et la Lake Friendly Stewards Alliance permettront de coordonner davantage nos efforts, de nous améliorer et d'aller de l'avant.

## DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS

1. **L'attribution de plus d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour le lac Winnipeg;**
2. 20 millions de dollars pour la réduction du phosphore dans les parcs provinciaux du bassin;
3. 3,58 millions de dollars en aide financière fédérale et provinciale pour l'amélioration du traitement des déjections animales;
4. 8,7 millions pour les organismes responsables des bassins hydrographiques afin de protéger les eaux des régions agricoles du Manitoba, y compris une contribution provinciale annuelle de 5,16 millions de dollars;
5. pendant cinq ans, 750 000 \$ par année pour la nouvelle Initiative relative aux biens et aux services écologiques dans le cadre du programme Cultivons l'avenir 2 visant à soutenir l'adoption de pratiques sans danger pour les lacs par les producteurs agricoles;
6. 3,5 millions pour la remise en état du marais Delta afin de retirer le phosphore et l'azote s'écoulant vers le lac Winnipeg, y compris une contribution de 500 000 \$ du gouvernement provincial;
7. le crédit d'impôt pour la gestion des nutriments et le crédit d'impôt sur les biens-fonds riverains pour aider les agriculteurs à se conformer aux exigences en matière de protection de la qualité de l'eau et à protéger les rives des lacs et des cours d'eau;
8. sur cinq ans, 320 millions de dollars en immobilisations afin de mieux gérer les inondations et les sécheresses, et de protéger le lac Winnipeg.

## DES LOIS STRICTES

9. **L'adoption de la Loi sur la protection du lac Winnipeg pour réduire les concentrations de nutriments dans de nombreux secteurs;**
10. la mise en place des mesures législatives de protection dirigées par les Premières Nations de la rive est de la rivière et des eaux de ruissellement qui constituent 11 % du débit entrant du lieu sélectionné au titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO;
11. la première interdiction au Canada visant l'utilisation des phosphates dans les détergents pour les lave-vaisselle;
12. la première interdiction au Canada d'utiliser les engrais contenant du phosphore pour le gazon;
13. l'adoption de dispositions législatives sur les niveaux maximaux de phosphore et d'azote dans les sols, quelle qu'en soit la provenance;
14. l'interdiction de construire des éjecteurs d'eaux usées;
15. **L'interdiction visant les champs d'évacuation dans les parcs provinciaux et les zones vulnérables;**
16. l'interdiction d'agrandir les porcheries sauf approbation avec une méthode de traitement écologique de haut niveau;
17. de nouvelles mesures rigoureuses de protection des eaux de surface et des eaux souterraines grâce à la **Loi sur la protection des eaux**, à la **Loi sur l'environnement** et à la nouvelle **Loi sur les eaux souterraines et les puits**;
18. **la refonte des règlements sur le drainage suivant une approche fondée sur le risque;**
19. **des limites de concentrations de phosphore pour les installations nouvelles ou agrandies de traitement des eaux usées et, d'ici 2016, pour les installations desservant plus de 2 000 personnes;**
20. **l'obligation pour la Ville de Winnipeg, la plus grande source ponctuelle de nutriments libérés vers le lac Winnipeg, de réduire ses concentrations de phosphore de 65 % par des améliorations majeures au réseau d'eaux usées;**
21. l'obligation pour la Ville de Winnipeg de réutiliser et de recycler les nutriments précieux dans les eaux usées;

22. le lancement d'une initiative de protection des milieux humides sur les terres domaniales en commençant par un inventaire des milieux humides;
23. le moratoire sur l'exploitation de la tourbe et la délivrance de licences à ce sujet et la première stratégie de mise en valeur des tourbières au Canada;
24. l'interdiction visant l'épandage des déjections du bétail en hiver depuis novembre 2013.

## UNE GESTION RIGOUREUSE DES BASSINS

25. **L'accord pour le respect du lac (Lake Friendly Accord) pour inviter tous les intervenants des bassins à favoriser la réduction des nutriments;**
26. **la Lake Friendly Stewards Alliance pour coordonner les mesures visant à améliorer la qualité de l'eau;**
27. la nouvelle Stratégie de gestion des eaux de surface lancée pour mieux intégrer la prise de décisions et pour créer un cadre visant aucune perte nette des avantages liés aux terres humides;
28. le protocole d'entente Canada-Manitoba pour coordonner l'action, notamment la collaboration scientifique;
29. le soutien au leadership de la Commission du bassin de la rivière Rouge pour une réduction du débit de pointe de 20 %;
30. du financement pour la réduction des nutriments dans la rivière Seine;
31. du financement à la Lake of the Woods Water Sustainability Foundation pour améliorer la qualité de l'eau;
32. la collaboration avec la Commission de l'eau des provinces des prairies afin d'élaborer des objectifs en matière de nutriments pour les rivières s'écoulant d'ouest en est;
33. la conception d'une stratégie de gestion des nutriments avec le Dakota du Nord et le Minnesota par l'intermédiaire du Conseil international de la rivière Rouge de la Commission mixte internationale.

## ACTIONS LOCALES SUR LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

34. **Depuis 2012, les districts de conservation ont réalisé 166 projets de rétention d'eau et de restauration des milieux humides;**
35. depuis 2006, les districts de conservation ont élaboré 23 plans intégrés de gestion de bassins hydrographiques, dont 12 ont été mis en œuvre, 5 sont presque terminés et 6 sont en cours d'élaboration afin d'améliorer la qualité de l'eau;
36. depuis 2010, les districts de conservation ont réalisé 218 projets d'amélioration des rives, y compris ceux concernant les systèmes d'abreuvement éloignés des cours d'eau, les passages de bétail et les clôtures d'exclusion de 168 km;

